

**Cfdt:**FGTE
CHEMINOTS**DU 9 AU 16 AVRIL 2024****AVEC LA CFDT, DYNAMISONS LE MÉDICAL**
ÉLECTIONS CSE GIE SALARIES DES CABINETS MEDICAUX
POURQUOI VOTER CFDT ?

La CFDT Cheminots s'engage à être au plus près de tous les personnels médicaux investis au quotidien dans nos centres pour répondre aux besoins multiples des cheminots, que cela soit en matière de médecine du travail, spécialisée, de soins ou d'aptitude. Quel que soit votre cœur de métier. Le mandat des candidat.e.s de la CFDT Cheminots sera guidé par des engagements forts pour améliorer vos conditions de travail et pour obtenir une juste reconnaissance de vos spécificités métiers que cela soit en matière de rémunération ou de parcours professionnel.

NOS REVENDICATIONS SONT LES SUIVANTES :

- ➔ Que toutes les mesures bénéfiques du SEGUR de la santé bénéficient aux professionnels de la santé des cabinets médicaux SNCF.
- ➔ Obtenir une norme professionnelle et sociale de haut niveau. (formations professionnelles – locaux adaptés et fonctionnels – matériels et outils médicaux et de gestion modernes en adéquation des médecines exercées et des spécificités offertes).
- ➔ Ouvrir les cabinets médicaux SNCF et à l'ensemble des médecines, à tous les personnels du groupe qu'ils soient cheminots statutaires, contractuels ou retraités.
- ➔ Maintenir le réseau des médecins agréés en région. A droit ouvert – égalité d'accès à ces prestations.
- ➔ Renforcer et développer la promotion des cabinets médicaux auprès des établissements et des salariés.
- ➔ Faire évoluer la rémunération et le pouvoir d'achat des professionnels du médical.
- ➔ Inventer des reconnaissances spécifiques pour des métiers qui évoluent.
- ➔ Prendre en compte l'intégralité des années d'exercice dans les métiers du médical pour déterminer les critères d'ancienneté (privé – public – SNCF).
- ➔ Permettre l'accès au collège maîtrise pour tous (tes) les secrétaires médicales.
- ➔ Permettre l'accès à des postes du collège cadre, au titre de la reconnaissance de la technicité des personnels infirmiers et en l'occurrence pour ceux exerçant une ou plusieurs spécialités. (pas d'obligation d'être manager pour accéder à un poste de cadre).
- ➔ Améliorer les facteurs professionnels permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.
- ➔ Garantir une gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour tous les personnels au sein du groupe SNCF – par un travail sur la transposabilité des compétences sur d'autres champs professionnels.
- ➔ Proposer et valoriser de nouvelles pratiques managériales, permettant de mieux valoriser le travail des collectifs.



GIE : ET DEMAIN, AVEC LA CFDT CHEMINOTS.

LE GIE - LA CFDT CHEMINOTS N'EN VOULAIT PAS:

Rappel : Une fois la loi du nouveau pacte Ferroviaire du 27 juin 2018 votée, aucun dispositif légal n'empêchait la SNCF de créer un GIE (Groupement d'Intérêt Economique). C'est dans un contexte purement d'objectifs économiques que celui-ci verra le jour au 1^{er} janvier 2024 avec le transfert des personnels concernés, dont ceux de l'action sociale.

Ce GIE entre dans les objectifs de l'État de séparer strictement les entités du GPU et de réduire la masse salariale des fonctions mutualisées, en échange d'une reprise partielle de la dette du GPU.

Cette structure fermement combattue, en l'occurrence par la CFDT Cheminots se mettra malgré tout en place début 2024. Dans ces circonstances, la CFDT Cheminots, organisation syndicale responsable, fut force de propositions et vous a permis d'obtenir :

Une instance de substitution au CSE et à la CSSCT a été mise en place au 1^{er} janvier 2024.
Les exercices de notations seront tenus, et l'effet sera rétroactif au 1^{er} avril 2024.
Un accord d'intéressement sera négocié courant juin 2024 ●

POUR LA CFDT CHEMINOTS, L'OBJECTIF ÉTAIT CLAIR, PUISQUE LE GIE ÉTAIT CRÉÉ, IL FALLAIT GARANTIR TOUS LES DROITS DES SALARIÉS. POUR Y PARVENIR, IL A FALLU NÉGOCIER PLUSIEURS ACCORDS:

- Un avenant à l'unité sociale et au dialogue social dans les 5 SA. Le premier point étant d'acter l'ajout du GIE dans cet accord.
- Un avenant à l'accord d'instance commune : cet avenant intègre le GIE dans l'instance commune du CCGPF, garantissant la représentativité des salariés dans le GIE et la continuité des droits aux activités sociales et culturelles mutualisées
- Un accord propre au GIE dans la branche du ferroviaire.
- Le maintien transitoire et temporaire du périmètre de compétence CSE Holding et des mandats des représentants du personnel jusqu'à la proclamation des résultats des élections prévues en principe courant mai 2024.
- Ces accords sont complétés par une décision unilatérale d'entreprise (DUE) qui reprend :
- Le maintien du statut.
- La poursuite des contrats de travail et de leurs avenants
- Le maintien des principes de mobilité dans le groupe.
- Le maintien des référentiels GRH
- Le maintien des titres restaurants (aux mêmes conditions d'éligibilité)
- L'application sans changement des conditions de travail
- L'application des mesures salariales ●

GIE : NOS REVENDICATIONS.

REVENDIQUONS LA PERÉNITÉ DE LA CHARGE DE TRAVAIL

La CFDT Cheminots exprime ses inquiétudes quant aux évolutions de celles-ci dans le temps et en particulier :

- Suite au scénario de discontinuité du FRET, et son rattachement à Rail 4 Logistic (R4L),
- Sur la création de filiales et leur choix de confier leur portefeuille au GIE. Sur ce point, l'accord filiales en cours de négociation devrait garantir ce recours et donc cette charge pour le GIE,
- Sur l'ouverture à la concurrence, la CFDT cheminots rappelle qu'environ 35 appels d'offres menacent à court terme les cheminots de TER et d'Intercité. La SNCF estime dans ses orientations stratégiques, pouvoir capter 60% de ceux-ci, soit une perte estimée de 40% du marché conventionné qui aurait alors un impact sur la charge GIE,
- Les efforts de productivité réalisés par chaque SA ont tendance à diminuer progressivement les effectifs groupe, et donc le portefeuille du GIE. La productivité elle-même du GIE : les diminutions des fonctions support sont un objectif prioritaire de la SNCF, la CFDT Cheminots s'y oppose et exige que celle-ci soit indexée sur les effectifs groupe ●

OBTENONS DES GARANTIES SUR LE FIX, FLEX AND FREE

- La CFDT Cheminots craint que le catalogue 3F complexifie les métiers et les process, que l'on dédicace les portefeuilles en fonction de chaque SA.
- Sur la partie Flex, la CFDT cheminots identifie le risque que certaines SA ou activités en début de process paieront pour les autres. Par exemple, sur le recrutement à la conduite, les parcours professionnels s'effectuent essentiellement de Transilien, TER, FRET vers TGV Intercités.
- Le conseil en réglementation du travail est stratégique, et il a un impact potentiel fort sur l'ensemble du groupe, et notamment ses salariés si l'on tient compte des conséquences qu'emportent une mauvaise décision réglementaire. La CFDT demande que cette prestation redevienne obligatoire (passage du Free au Flex a minima)
- La CFDT Cheminots s'interroge et s'inquiète sur l'évolution, à moyen et long terme du catalogue 3F, et sur le risque d'une augmentation progressive de la part « Free » de l'offre GIE.
- Enfin la CFDT cheminots estime que la direction GIE doit communiquer davantage sur ce catalogue car l'absence de visibilité est anxiogène pour les agents ●

DU 9 AU 16 AVRIL 2024, VOTEZ UTILE, VOTEZ CFDT CHEMINOTS

